

AOÛT 2026

## LEVÉE DE L'AVIS DE PRÉSENCE DE MANGANÈSE DANS L'EAU

À l'attention des citoyens de Kingsbury



Les dernières analyses de la concentration de manganèse dans l'eau démontrent une concentration inférieure à la norme québécoise établie de 0,12 milligramme par litre (mg/L).

L'avis de restriction de consommation a été levé en date du 18 août 2026. L'eau du réseau de la municipalité de Kingsbury peut de nouveau être utilisée normalement.

Pour toute question en lien avec la consommation d'eau contenant du manganèse par les nourrissons de moins d'un an, la Santé publique demeure disponible pour répondre à vos questions. Vous pouvez composer le 811 ou le 819 829-3400, poste 42005, ou écrire à l'adresse suivante : [sante-environnementale.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sante-environnementale.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

Vous pouvez également consulter la page Web du Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/qualite-eau-potable/contaminants/effets-sante-contaminants/manganese>

La direction  
Municipalité du village de Kingsbury